

LES ENSEMBLES INDÉPENDANTS FACE À LA CRISE

Enquête
sur les annulations
de représentations



Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés

Enquête sur les annulations de représentations

La FEVIS travaille en étroite collaboration avec les syndicats de la profession, participe à la politique musicale aux côtés des institutions permanentes et contribue à la réflexion globale de la place de la culture dans notre société.

Inscrite dans son rôle d'observation et d'accompagnement de ses membres, elle a mené, du 29 avril au 12 mai 2020, une enquête auprès de ses adhérents français lui permettant de dresser un premier panorama de l'impact de la crise sanitaire sur les ensembles musicaux indépendants des musiques de patrimoine et de création.

Les réponses de 91 ensembles, dont les répertoires vont de la musique ancienne à la création contemporaine, dessinent un bilan chiffré des annulations et des pertes de chiffre d'affaires qu'elles ont entraînés.

Les membres de la FEVIS sont des ensembles indépendants dont le modèle économique repose très majoritairement sur les recettes propres et l'autofinancement (70 % en moyenne) et dont le taux de fonctionnement est d'environ 25 %.

Il leur a été demandé de mentionner uniquement les annulations de représentations depuis le début de la crise sanitaire, et de n'inclure que les dates dont l'annulation leur ont été formellement notifiée ou dont les démarches sont en cours. Les reports pourront faire l'objet d'une seconde étude liée à la reprise des activités musicales.

Si l'on considère que la grande majorité (83 %) de ces déclarations sont relatives à la période de mars à juillet 2020 on peut pronostiquer que les annulations ainsi décrites ne représentent qu'une moitié environ des annulations totales.

Représentations

Début 2020, les ensembles de la FEVIS avaient inscrit à leur agenda 3 012 représentations, 2 429 en France et 583 à l'étranger.



À ce jour, 1 282 des 3 012 représentations initialement prévues sont annulées. 81% de ces annulations sont formellement notifiées et les 19 % autres sont des annulations « fort probables ».



Cela représente une baisse de 43 % par rapport au nombre initial de représentations (baisse d'activité de 40 % des représentations en France et de 54 % des représentations à l'étranger).



Nature de l'engagement :

88 % des représentations étaient ou devaient être contractualisées sous forme de cessions et les ensembles étaient organisateurs de 12 % d'entre elles.

Répétitions / Cessions d'enregistrements

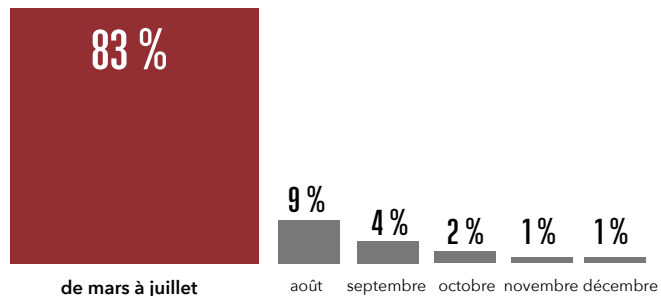
De surcroît 1 394 jours de répétitions et 54 jours d'enregistrements ont également été annulés.

54 jours
d'enregistrements
annulés

Le cumul actuel de jours de travail de représentations, de répétitions et d'enregistrements annulés est donc de 2 730 jours. De manière cumulée, cela concerne 891 productions pour 11 704 contrats de travail individuels.

11 704
contrats individuels
concernés

Temporalité des jours de travail annulés



Pertes budgétaires

Au vu d'un budget prévisionnel annoncé par la totalité des 91 répondants de 44 250 613 €, et d'un chiffre d'affaires prévisionnel de 24 491 418 €, les annulations décrites par ces ensembles représentent d'ores et déjà une perte de chiffres d'affaires de 45,6 %, soit 11 165 972 €.

11 165 972 €
de perte de chiffre
d'affaires
soit
45,6 %

Pertes sèches

Plus significatif est le montant des pertes sèches des ensembles (pertes directes et définitives résultant des restes à charge, une fois versées la prise en charge de l'activité partielle et les indemnités octroyées par les salles...) : les ensembles annoncent des pertes sèches de 2 246 523 €, soit une perte moyenne de 24 687 € par ensemble.

2 246 523 €
de pertes sèches

20 % du chiffre d'affaires perdu,
c'est ce que représentent
en moyenne les pertes sèches

Indemnité versée par les salles

Représentativité des réponses : 89 % des salles ont à ce jour confirmé le montant de leur indemnité.

Seules 6,7 % des représentations annulées ont fait l'objet d'une indemnisation.

6,7 %
de représentations
indemnisées

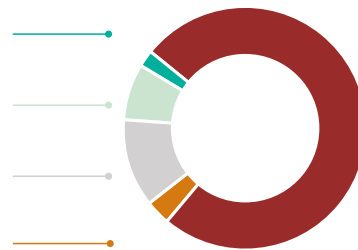
Les lieux d'accueil des représentations annulées ont versé aux 91 ensembles un montant total d'indemnité de 583 107 € (moyenne à 6 408 € par ensemble et médiane à 0 €).

Si l'on met en regard ce montant d'indemnités annoncé par les organisateurs avec les 12 312 936 € de recettes prévisionnelles, cela représente une moyenne de 4,7 % du prix de vente qui a été versé par les salles.

Après la prise en compte des indemnités de chômage partiel et des éventuelles aides exceptionnelles et dispositifs d'urgence, la participation financière des organisateurs (salles, festivals, etc.) représente moins de 20 % des pertes sèches. Les 80 % restants sont donc à la charge des ensembles.

80 %
de frais restant à la charge des ensembles,
après la prise en compte
des indemnités et des aides

- 7 représentations (pour 4 productions) ont reçu 100 % du montant de cession prévu
- 69 représentations (37 productions) ont reçu une indemnité égale ou supérieure aux pertes sèches
- Pour 142 représentations (85 productions), le montant de l'indemnité est incertain
- 10 représentations (pour 9 productions) ont reçu une indemnité inférieure aux pertes sèches



**1 054 représentations
n'ont reçu aucune
indemnisation**



La Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés (FEVIS) rassemble et accompagne 155 ensembles musicaux, orchestres, chœurs, petites formations, dits indépendants car nés de l'initiative personnelle d'un-e ou de plusieurs artistes et dont les musicien-ne-es ou chanteur-se-s n'occupent pas d'emploi permanent.

Ces ensembles, répartis sur l'ensemble du territoire français, représentent un volume de plus de 5 000 concerts par an, dont près d'un millier à l'international. Dynamiques et innovants, ce sont aussi environ 1 400 créations de programmes qui sont réalisées chaque année par les ensembles indépendants, dont le budget total avoisine les 75 millions d'euros annuels avec environ 10 millions d'euros de mécénat.

La FEVIS, association reconnue d'intérêt général, est présidée depuis 2010 par Jacques Toubon.

Elle publie régulièrement de la documentation et des analyses sur les réalités de ses membres et les particularités du secteur, et notamment une Grande enquête nationale biennale sur les chiffres-clés de ses membres.


LES ENSEMBLES INDÉPENDANTS FACE À LA CRISE


Enquête sur les annulations de représentations

Enquête réalisée par la FEVIS (Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés) entre les 29 avril et 12 mai 2020 sur les chiffres de ses ensembles adhérents français.

Président de la FEVIS : Jacques Toubon
Délégué général : Louis Presset
Responsable de l'observation : Sylvie Charmoy
Conception mise en page : Clément Vialle

www.fevis.com

 @federationfevis

 @FEVIS1



Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés